

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représenté par Jean-Marc SIMONEAU

Excusés non représentés :

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 avril 2025

**Délibération 2025-010**

**Régularisation foncière - Echange sans soulte de parcelles**

Dans le cadre de la cession immobilière de la Commune de Chanteix au GAEC Méliotus, la commune de Chanteix et madame Alysonn BERNARDO souhaitent procéder à une régularisation foncière par un échange de parcelles.

La commune de Chanteix est propriétaire des parcelles cadastrées AH 21 et AH 23. Madame Alysonn BERNARDO est propriétaire de la parcelle cadastrée AH 24. Ces parcelles sont situées rue Jean Carou.

Un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres Mesures, le 24 janvier 2025, afin de préciser les surfaces objets de l'échange.

D'après ce document d'arpentage, la commune de Chanteix est propriétaire des parcelles cadastrées AH 240, AH242 situés rue Jean Carou et madame Alysonn BERNARDO est propriétaire des parcelles cadastrées AH 245, AH 246 et AH 247.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la régularisation d'un échange sans soulte des parcelles suivantes :

Parcelle	Zonage PLU	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
AH 240	UA	Commune de Chanteix	Alysonn BERNARDO
AH 242	UA	Commune de Chanteix	Alysonn BERNARDO
AH 245	UA	Alysonn BERNARDO	Commune de Chanteix
AH 246	UA	Alysonn BERNARDO	Commune de Chanteix
AH 247	UA	Alysonn BERNARDO	Commune de Chanteix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la régularisation d'un échange sans soulte des parcelles précitées et **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

Membres présents : 14

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 09/04/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 09/04/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT

